



PROJET D'ETABLISSEMENT

Conservatoire
Henri
Duparc

2
0
2
1
.
2
0
2
6



Conservatoire Henri Duparc
Conservatoire à Rayonnement Départemental
Musique et Danse

25 rue Larrey - 65000 TARBES
Tél. : 05 62 56 37 30 Fax : 05 62 56 37 35
conservatoire.hduparc@agglo-tp.fr

SOMMAIRE

PREAMBULE	pg. 3
A. BILAN et CONTEXTE	
Historique	pg. 4
Quelques chiffres d'actualité	pg. 4
Personnel pédagogique	pg. 4
Nombre d'élèves	pg. 6
Répartition géographique des élèves	pg. 6
Partenariats Education Nationale et IMS	pg. 7
Partenariats actuels avec diverses structures	pg. 7
Evolutions pédagogiques	pg. 7
Nouveaux équipements	pg. 8
Règlement des études	pg. 8
Cadre législatif	pg. 9
B. PERSPECTIVES	
<u>Le CHD au cœur du projet de territoire :</u>	pg. 9
Irriguant en tant qu'établissement d'éducation artistique	
Rayonnant en tant qu'établissement culturel de diffusion artistique	
Structurant en tant qu'établissement ressource de pratiques culturelles	
<u>OBJECTIFS</u> : Nouvelles orientations pédagogiques	pg 10
1. Initiation et cycle 1	
2. Cycle II - III	
3. Arts de la scène	
4. Musiques d'ensemble	
5. Partenariats EAC, EN, plan territorial	
MOYENS NECESSAIRES	pg. 12
CONCLUSION	pg. 12
ANNEXES ET FICHES ACTIONS	pg. 13

PREAMBULE

L'Education Artistique et Culturelle – EAC – est devenue une composante essentielle des politiques publiques dans le domaine de l'éducation et donc de la dynamique sociale d'un territoire. Elle est une mission régaliennne confiée aux collectivités locales, un outil de mixité sociale, un élément du diagnostic territorial, un indicateur de sa bonne santé, de ses capacités, une contribution à la qualité de vie de nos concitoyens, un lieu de partage et d'échange, un outil de création et de diffusion artistique et de soutien des pratiques culturelles. L'EAC permet de se rendre compte et de jauger, d'un territoire à l'autre, la dynamique des politiques sociales qui y sont menées.

La mise en œuvre d'un projet d'établissement interroge l'équipe pédagogique dans son ensemble, qui sait adapter, faire évoluer et modifier ses pratiques artistiques et pédagogiques en fonction des évolutions sociétales et des politiques publiques. Cette présente démarche en constitue la feuille de route pour les cinq années à venir.

La nouvelle Communauté d'Agglomération Tarbes – Lourdes – Pyrénées englobe désormais un territoire considérablement élargi, au-delà de la précédente agglomération du Grand Tarbes, intégrant de vastes zones rurales.

La matrice du présent projet d'établissement s'appuiera sur le projet de territoire et intègrera :

1. les orientations fixées par l'Etat (Ministère de la Culture) et par les collectivités (Région et Département), adossées au projet de territoire de l'Agglomération TLP (de 13 communes et 80 618 habitants jusqu'en 2017 à 86 communes et 122 970 habitants, désormais)
2. le développement des moyens numériques interactifs et des espaces collaboratifs dans les pratiques et la recherche pédagogiques,
3. les évolutions pédagogiques, en cours d'expérimentation, comme la généralisation des expériences pédagogiques menées autour de l'oralité, une meilleure répartition du temps de cours pour les élèves en initiation musicale, la créativité des élèves tout le long du cursus afin de favoriser l'élargissement des publics,
4. les compétences du corps enseignant, enseignement artistique spécialisé musique, danse, théâtre, avec un plan de formation partagé avec les Ecoles de musique de l'Agglomération ainsi qu'avec notre voisin palois (CRD Musique – Danse – Théâtre de l'Agglomération Pau-Béarn-Pyrénées)
5. l'extension des locaux adjacents au Conservatoire, annexe permettant de développer les pratiques collectives, la pédagogie des arts de la scène (théâtre / art dramatique).

A.BILAN ET CONTEXTE

Historique :

Il s'agit du troisième projet d'établissement depuis le transfert du Conservatoire Henri Duparc (CHD), de la Ville à la Communauté d'Agglomération en 2002.

Le premier, en 2005, a consisté, dans le cadre de la création du Grand Tarbes, à positionner l'Ecole Nationale de Musique et de Danse - appellations précédentes - comme référent d'une formation artistique ouverte à diverses esthétiques et aux publics les plus divers.

Ont été mis en œuvre :

- de nouveaux départements : musiques traditionnelles, voix, musiques jazz et improvisées,
- de nouvelles disciplines : guitare, orgue,
- de nombreuses master-classes et résidences d'interprètes, metteurs en scène
- résidences de compositeurs (Régis Campo, Pascal Zavarro, Thierry Pécou, Denis Badault)

Ceci a permis de développer une politique de diffusion et de production artistique éclectique, tant pédagogique que professionnelle avec la création de l'Ensemble Musical « Commedia », du groupe de musiques traditionnelles « Vox Bigerri », de Jazz et musiques improvisées, « Maximal Orchestra ». L'accent fut mis sur les pratiques collectives : musique de chambre, orchestres à vents, cordes, symphonique, ateliers de musiques improvisées.

Durant le deuxième (2011), la création de nouveaux locaux d'un montant de 3 millions d'euros, a permis la réalisation de deux salles de danse, de dix salles de cours, la restructuration du hall, de la bibliothèque, de l'administration et des locaux techniques.

Dans cette dynamique, il a été possible de :

- conforter les départements danse et voix,
- remettre en œuvre un département des musiques anciennes,
- créer deux nouveaux Diplômes d'Etudes Musicales (DEM) en jazz - musiques improvisées et en musiques traditionnelles,
- initier une pédagogie par l'oralité (Instrument Chant à Danser « ICD »),
- expérimenter les ateliers pédagogiques pour les élèves claviéristes (accompagnement, déchiffrage, improvisation)
- installer un orchestre à l'école (OAE) « cordes / cuivres » à l'Ecole Voltaire,
- consolider le partenariat avec le Conservatoire de Pau puis de Bayonne pour la gestion de l'Académie d'Orchestre Symphonique (11 éditions),
- mettre en œuvre une évaluation commune des DEM avec le réseau des conservatoires de Midi-Pyrénées (5 établissements : Toulouse, Montauban, Tarn, Aveyron et Tarbes).

Quelques chiffres d'actualité

Le CHD représente aujourd'hui en 2021 :

- 976 élèves
- 50 enseignants
- 730 heures de cours hebdomadaires
- Une fréquentation hebdomadaire de 2400 à 2500 élèves soit par an (x 36 semaines) de 89 000 personnes environ
- 1 à 3 productions pédagogiques par semaine
- de janvier à décembre 2019, 142 représentations pédagogiques sur 36 semaines de cours (miniatures, classes ouvertes, concerts, concerts examens).
- 38 formations/master classes.

Personnel pédagogique

28 Professeurs et 22 Assistants répartis ainsi :

9 Départements	Disciplines / professeurs
CORDES	Violon : Aleksandra Nowicka-Gryp, Denis Lehman, Blandine Matrot, Marc-André Conry Alto : Caroline Bazire Violoncelle : Dominique Tribot Contrebasse : Jean-Michel Héquet
VENTS	Flûte traversière : Nathalie Amat Hautbois : Nancy Caneiro Clarinette : Julien Décla Basson et Flûte à bec : Jean-Philippe Arbus Saxophone : Mathieu Samani Cor : Pandora Burrus Trompette/Ensembles : Cédric Isard, Pablo Valat Trombone : Florian Martin Tuba : Pascal Piette,
PIANO	Piano : Jean-Paul Cristille, Jean-Luc Delpla, Marie-Laure Foray, Veronica Romero Accompagnement aux claviers : Aurélie Samani, Gérard Seel, Cassandra Ramos Gonalons
INSTRUMENTS POLYPHONIQUES	Guitare : Denis Abbate, Takashi Ogawa Harpe : Sébastien Horrer Mandoline : Marie Burou Orgue : Laurent Carle Percussions : Michel Le Calvé, Lucas Genas
DANSE	Eveil à Initiation 2 : Dominique Gaits, Loraine Bégard Classique : Nathalie Hallay, Loraine Bégard Contemporain : Tatiana Taneva, Loraine Bégard Accompagnement : Aurélie Samani FM : Corinne Arnaud, Hélène Colin, Sylvain Hinohalagahu
CULTURE MUSICALE	FM : Christine Lahorgue, Corinne Provost, Marie Bernis, Cédric Cieutat, Emilie Manescau, Hélène Colin, Marie Coatriné Analyse/Ecriture/Composition : Laurent Carle Techniques Son/Montage vidéo/Informatique musicale MAO : Jérôme Hallay
VOCAL	Chant et Art Lyrique : Anne-Laure Touya Chef de chant / Accompagnement : Aurélie Samani Direction des ensembles vocaux : Jeunes Voix/ Jeune Chœur / Chœur de femmes "Intemporelles" : Corinne Arnaud
MUSIQUE ANCIENNE	Clavecin, Atelier Musique et Danse Renaissance, Musique Baroque : Lucille Chartrain Ensemble Vocal : Anne-Laure Touya Mandoline : Marie Burou Viole de gambe, Consort : Béatrice Mercier Orgue : Laurent Carle Atelier Cuivres Anciens : Cédric Isard, Pablo Valat, Florian Martin
MUSIQUES JAZZ ET IMPROVISÉES	Musiques jazz et improvisées : Laurent Carle, Pierre Dayraud, Pablo Valat Atelier d'Improvisation : Laurent Carle, Pablo Valat Atelier d'Initiation Jazz : Laurent Carle Atelier structures Baschet : Corinne Provost Atelier Guitare Basse : Jean-Michel Héquet Big Band / Saxophone Jazz : Mathieu Samani Technique vocale Jazz : Anne-Laure Touya
MUSIQUES TRADITIONNELLES	Polyphonies vocales de l'Europe du Sud, chant soliste occitan, chant à danser, analyse des musiques du monde : Emilie Manescau Boha (cornemuse de Gascogne 5 trous), percussions traditionnelles et chants à danser : Sylvain Hinohalagahu Vielle à roue et boha (cornemuse 6 trous) : Valentin Laborde
MUSIQUES D'ENSEMBLE PRATIQUES COLLECTIVES	Orchestre Symphonique : Alain Perpétue Orchestre d'Harmonie : Jean-Philippe Arbus Jeune Harmonie : Cédric Cieutat Orchestre à Cordes : Aleksandra Nowicka-Gryp Jeunes Archets : Dominique Tribot Jeunes Cordes : Caroline Bazire, Marc-André Conry Musique de Chambre : Marc-André Conry, Aurélie Samani, Nancy Caneiro, Takashi Ogawa, Jean-Philippe Arbus, Denis Lehman Ensembles des disciplines instrumentales (cuivres, bois, cordes, percussions...)

Nombre d'élèves**Musique**

Année	Eveil	Initiation	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle C	3 ^e cycle D	H.cursus
2019	84	141	303	281	39	10	186

Danse

Année	Eveil	Initiation	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle C	3 ^e cycle D	H.cursus
2019	84	61	53	31	10	0	28

Répartition géographique des élèves

	Total	Elève	Auditeur
Agglomération TLP	756	583	132
Autres communes département 65	202	149	53
Région Occitanie	32	25	7
Autres Régions	27	20	7
Pays Etranger	0	0	0
Total inscrits	976	777	199
Saison précédente	1060	831	229
Evolution en %	- 7.92%	-6.49%	-13.10 %

NB : La baisse des effectifs en 2019 – 2020 est la conséquence directe de la suppression des Aménagements d'Horaires en octobre 2018 (1060 élèves), sur 137 élèves renvoyés en périscolaire, 80 ne se sont pas réinscrits l'année suivante. Les confinements successifs de la pandémie Covid-19 de l'année 2020 ne devraient pas améliorer la fréquentation.

La mise en place des Interventions en Milieu Scolaire (IMS) sur l'Ecole Théophile Gautier permettront de rééquilibrer et de maintenir nos actions d'éducation artistique à l'école.

Partenariats Education Nationale / CHAMD / IMS

Dès 2005, une convention était à l'étude entre l'Education Nationale et le Conservatoire. Elle sera finalisée en 2007/2008 et finalement signée en mai 2015.

Un orchestre à cordes sur l'Ecole Voltaire de Tarbes est en œuvre depuis la rentrée de septembre 2016. Il concernait une classe de 25 élèves. Une seconde classe « Cuivres » est initiée en septembre 2018.

D'autres propositions sont faites pour développer le dispositif CHAM primaire sur les écoles Théophile Gautier (tous instruments) voire sur l'Ecole Macé ou J.J. Rousseau (chant choral). Les IMS à l'Ecole élémentaire Théophile Gautier, du CP au CM2, concernent 153 élèves en 2020.

Partenariats avec diverses structures

Le CHD s'associe régulièrement à de nombreuses structures culturelles ou bien assure un service ressource en salles, matériels techniques, instruments de musique, partage de cursus. CRD de Pau, Montauban, Landes, Tarn, CRR de Bayonne, Ecole Agostini, Ecoles de Musiques de l'Agglo-TLP, Service culture du Département 65, l'Arcal à Arreau, nombreuses compagnies théâtrales et metteurs en scène, FOL65, Le Parvis – Scène Nationale, Tarbes en scène, Ecole supérieure des arts des Pyrénées, Jazz in Marciac, Ecole du Cirque, Académie de dessin, Equestria, Tarba en canta, Festival de tango, Festival Ibéro-andalou, Festival de Gavarnie, Festival Couleur Piment Créole, Médianes, Maisons de quartier, Associations de quartier, Dans6T, Festival International de musique sacrée de Lourdes et dans le cadre des actions soutenues par le GIP/Politiques de la ville, de nombreuses actions sont initiées.

Pratiques et nouveautés pédagogiques

La population scolaire a considérablement évolué ces dix dernières années et l'éducation artistique comme l'éducation générale est impactée par le rapport que les jeunes, voire très jeunes élèves, entretiennent face aux apprentissages de toutes sortes.

La consommation en ligne, la pratique continue des réseaux et connexions font que l'enseignement de la musique est à la croisée de nouveaux chemins d'accès à la connaissance, aux pratiques et aux savoirs, où se confrontent les cultures familiales, sociales et culturelles, la pression commerciale et industrielle.

L'acquisition volontaire de savoir-faire artisanaux est en question et nécessite de prendre en considération ces changements qui doivent se traduire par de nouvelles pratiques pédagogiques.

Les inscriptions d'élèves au Conservatoire ont été en croissance régulière depuis 12 années (450 élèves à 1050 en 2018) avec une offre pédagogique en continuelle évolution, adaptée et renouvelée. L'offre de pratiques collectives, ateliers et orchestres, répond à un public qui se fidélise au-delà de leur cursus.

De nombreuses réussites en concours, élèves comme professeurs (DE, AEA, PEA), concerts et examens et projets pédagogiques variés attestent de la bonne santé de l'établissement.

En voici quelques exemples:

- le département de Jazz s'est développé après une 1^{ère} phase d'ateliers (2004-2008) puis une mise en œuvre des cursus en 3 cycles (2009-2013) avec une quinzaine de DEM délivrés. Le nombre d'élèves venant de Marciac augmente chaque année,
- une redistribution du temps de cours est à l'étude (2 fois dans la semaine) pour les élèves débutants,
- le développement de l'oralité et l'acquisition de réflexes d'oreille devraient renforcer l'initiation musicale et instrumentale,
- le développement de l'invention, improvisation et créativité, s'installe sur de nouvelles bases suite à la réflexion sur l'initiation instrumentale des 6, 7 et 8 ans, chantier pédagogique initié en 2017 et conforté par les formations à la pédagogie Dalcroze avec Jean-Marc Aeschmann et l'Orchestre à l'Ecole (OAE) avec Charlotte Claudel.
- les pratiques artistiques des adolescents et tout particulièrement des garçons (CHAMD). Le développement des pratiques d'orchestre, ateliers de musiques improvisées et de créativité pourraient être une réponse à la détérioration du travail des préadolescents.

Nouveaux équipements : matériels pédagogiques et écrans numériques connectés

L'utilisation des nouvelles technologies de l'information, du travail collaboratif, de l'intelligence collective sont en jeu. Le Conseil Pédagogique, constitué d'une dizaine d'enseignants sur les 50 qui opèrent dans l'équipe, est chargé de réfléchir à une nouvelle organisation dans le cadre du futur projet d'établissement. L'épisode sanitaire et le confinement de la population au Printemps 2020 a permis de tester les pédagogies à distance, de tirer les leçons de cette période d'alternance présentiel/distanciel, d'apprécier les capacités de ces nouvelles technologies mais aussi les limites (cours à effectif réduit, simultanéité du présentiel et distanciel, master class, cours à distance). Les possibilités sont nombreuses et permettraient à l'avenir des échanges avec des conservatoires de toutes les régions, les artistes en résidences, les structures culturelles.

La première étape consistera à mettre en œuvre un espace numérique de travail collectif et l'utilisation d'écrans numériques interactifs dans les classes de cours collectifs et de formation musicale.

Règlement des études

Le règlement et l'organisation des études du CHD ont été finalisés en juin 2013 et devront être mis à jour prochainement. Divers documents de communication « grand public » ont été extraits de ce règlement pour les usagers du Conservatoire : Musique, Danse, Musiques Jazz et Musiques improvisées, Voix, Musiques Anciennes, Musiques d'Ensemble).

Une édition numérique du Règlement des Etudes et de ses annexes, actualisés (par Disciplines et Départements Pédagogiques) sera prochainement accessible sur le Site de l'Agglo-TLP.

Cadre législatif

Concernant les établissements d'enseignement artistique, il a considérablement évolué, suite à la parution de nouveaux textes :

- la loi relative à la Liberté de Création, Architecture et Patrimoine - LCAP 2016 - définit le rôle des régions pour l'organisation des évaluations préprofessionnelles (DEM/DEC/DET). Elle devrait permettre de conforter les réseaux entre les établissements d'éducation artistique de la Région Occitanie (région de Toulouse) et Nouvelle Aquitaine (Sud Aquitain / Adour).
- l'arrêté du 5 janvier 2018 relatif au classement des établissements et ceux assurant la préparation vers l'enseignement supérieur (« classes prépa » CPES) par de nouvelles normes. Celui-ci impliquera des développements très exigeants, nécessitant des collaborations de proximité entre Conservatoires à Rayonnement Départementaux et Régionaux,
- les textes du Bulletin Officiel de l'Education Nationale concernant les classes à horaires aménagés - CHA-MDT, intervention en milieu scolaire - IMS, orchestres à l'école (OAE), chant choral, etc. Tous les partenariats à venir s'appuieront sur cette réglementation.
- Les derniers Schémas d'Orientation Pédagogique (SOP) permettent de nombreuses latitudes d'organisation pédagogique de nos établissements.
- Les Droits Culturels sont désormais inscrits dans nos dispositifs législatifs et leur application nécessitera de prendre en considération certains objectifs.

L'Etat, via les DRAC, préconise des orientations nouvelles que la plupart des établissements ont anticipées en s'adaptant aux évolutions de la société et aux attentes des usagers : les orchestres à l'école, l'application de tarifs en fonction des revenus, les concerts scolaires, la pédagogie de projet, le chant choral, les partenariats avec l'Education Nationale, l'accès et handicap, l'offre de concerts vers les communes les plus isolées, les maisons de quartier (via les politiques de la ville).

B. PERSPECTIVES

Le CHD au cœur du projet de territoire Etat/ Région/ Département/ Agglo

En changeant de paradigme, nous pourrions considérer que la dominante de nos enseignements d'Education Artistique et Culturelle (EAC) sont les arts de la scène et ses pratiques, les patrimoines artistiques, la créativité et bien sûr la diffusion des contenus qui confortent et donnent sens à la logique de nos cursus des disciplines et acquisitions de diverses techniques, instrumentales ou chorégraphiques.

A partir des directives du Ministère de la Culture, des priorités peuvent être dégagées, comme la réduction des inégalités sociales, la cohérence de l'offre à l'ensemble des administrés, l'équité territoriale et l'égalité qualitative rendue aux citoyens où qu'ils se trouvent (cf. la récente loi sur les Droits Culturels).

Le Conservatoire se propose d'être un outil public de référence de la Collectivité pour l'Education Artistique et Culturelle (EAC) et de mettre en œuvre les orientations fixées par les élus et inscrites dans le projet d'agglomération, en corrélation avec le projet de territoire :

a) Irrigant en tant qu'établissement d'éducation artistique

Un schéma territorial d'éducation artistique de proximité devra être mis à l'étude (état des lieux) en prenant en compte les évolutions des bassins de vie, des réseaux éducatifs, des ressources en place ou à répartir. Le Conservatoire est en mesure d'apporter cette coordination. Le contexte social et culturel incite à plus d'action volontariste entre partenaires.

b) Rayonnant en tant qu'établissement culturel de diffusion artistique

Divers acteurs culturels du Département interviennent dans la production et la diffusion du spectacle vivant, avec lesquels il convient que l'établissement soit en relation. Il s'agit de rassembler les acteurs publics (Communes et Communautés de Communes) afin de s'emparer de cette mission d'animation culturelle, assurant le renforcement de leurs liens. Le Conservatoire alimentera ce lien social en créant des actions et événements artistiques favorisant la découverte, la rencontre, le partage et l'échange.

c) Structurant en tant qu'établissement ressource de pratiques culturelles

Les établissements de l'agglomération doivent s'associer pour diversifier leurs pratiques artistiques et pédagogiques pour mieux accompagner les pratiques amateurs. Leur encadrement doit être assuré par des professionnels : intervenants extérieurs et enseignants des établissements de l'Agglomération.

Ainsi, le Conservatoire se doit de conforter ses compétences par :

- a) la recherche et l'innovation pédagogiques, accolées à la formation des enseignants
- b) la création artistique (résidences de compositeurs, chorégraphes, metteurs en scène en partenariat avec la Scène nationale – Le Parvis)
- c) le soutien des pratiques artistiques et culturelles, amateurs et professionnelles
- d) les partenariats permettant la réalisation de projets transversaux, en lien avec la politique de la ville.

OBJECTIFS : Nouvelles orientations pédagogiques

L'élève et sa pratique artistique restent au centre des missions, avec pour objectifs principaux :

- orienter nos enseignements et nos cursus en fonction de la diversité des pratiques et des esthétiques.
- permettre à l'élève de devenir acteur et créateur de son projet artistique (« de l'artisanat à l'artistique »)
- diversifier l'offre des pratiques collectives et leur diffusion,
- intensifier les partenariats pédagogiques, renforcer le lien Béarn – Bigorre avec le CRD de Pau.

L'action pédagogique consistera à mettre en œuvre les moyens de réaliser ces objectifs et propositions :

1. INITIATION et CYCLE I :

- Proposer un double temps de cours hebdomadaire individuel / collectif,
- Prendre en compte les méthodes par "imitation / oralité / écrit" du type Dalcroze, Suzuki, Martenot, Kodaly, Orff, l'expérience des OAE, etc.
- Elaborer un corpus de chants et son exploitation monodique et polyphonique pour l'initiation instrumentale « OralBook ».

2. CYCLE II - III / CHAMD / CULTURE - CREATIVITE / METIER DU SON :

- Accompagner la créativité et les pratiques artistiques des adolescents/collégiens
- Redéfinir les contenus des cursus,
- Diversifier les propositions d'ateliers vers les musiques de création
- Donner accès aux musiques du Monde, Initiation au Jazz, musiques improvisées, ateliers d'écriture,
- Conception de projets, pratiques artistiques diverses, productions personnelles menant au Certificat d'Etudes Musicales (CEM) ou Diplôme d'Etudes Musicales (DEM), résidences et master-classes, ...

3. ARTS DE LA SCENE / DANSE / THEATRE / VOIX :

- Cursus et enseignements intégrés dans la perspective d'un cursus « théâtre », impliquant des évolutions du cursus Art Lyrique, celui de la Danse,
- Arts de la scène, approche des techniques et expressions scénique (scénographie), liens interdisciplinaires, « musique-danse-théâtre »,
- Répertoires et créations, stages, productions, théâtre musical,...
- Accompagnement des projets 3^{ème} cycle (CEM/CEC), réalisations personnelles des élèves, projets DEM à concevoir, ...

4. MUSIQUES d'ENSEMBLE / DISCIPLINES DE L'ORCHESTRE / DIFFUSION :

- Gestion et développement des pratiques collectives toutes disciplines confondues, des élèves et des professeurs, pratiques sociales, artistiques et culturelles du territoire,
- Accompagnement des pratiques amateurs, productions et projets transversaux (amateurs/professionnels), création d'un Centre Béarn / Bigorre des Pratiques Amateurs en appui sur les deux CRD (formation, pratiques collectives, diffusion).
- Définition et mise en œuvre de la Saison du CHD
- Promotion des concerts professionnels de l'Ensemble Musical COMMEDIA, spectacles scolaires et tous publics, musique de chambre, orchestres, chant choral, danse.

- Un budget spécifique initié dans le cadre de l'opération « Le Conservatoire à la rencontre du territoire » doit être abondé de façon conséquente pour assurer cette mission.

5. PARTENARIATS EAC / Education Nationale / Plan territorial :

- Mise en place d'un Schéma communautaire des Enseignements artistiques (EAC) avec une logique de proximité et de répartition par la mise en réseau du Conservatoire et des Ecoles de musique. La mutualisation de l'offre pédagogique sera un outil de cohérence de nos missions publiques sur le territoire. Le Conservatoire et les Ecoles de Musique de l'Agglomération TLP se doivent de relier leurs missions et leurs capacités pour répondre conjointement aux missions publiques d'éducation artistique des élèves de 4 ans jusqu'à la formation amateur et préprofessionnelle.
- Les partenariats et actions communes avec le CRD de Pau-Béarn-Pyrénées demeurent un des objectifs prioritaires, dans un contexte de complémentarité et de mutualisation des moyens. Les coopérations dans de nombreux domaines sont d'ores et déjà initiées avec le CRD de Pau et peuvent être amplifiées.
- Suivi des actions pédagogiques en temps scolaire / EN - EAC / IMS / CHAM 1^{er} et 2nd degrés / OAE / Concerts scolaires / Charte Chant Choral - Plan Chorale
- Politiques de la Ville (GIP), relation aux divers publics et territoires, droits culturels et ouverture sociale,
- Suivi des projets et partenariats CMF / Classes prépa et enseignement supérieur / DEM Occitanie et Sud Aquitain / Académie d'orchestre / Formations professionnelles / Transfrontalier avec l'Aragon
- Réseaux Bigorre / Béarn / Pays Basque / Gers / Comminges / Aragon.

La complémentarité avec l'Education Nationale est à la fois une priorité et une nécessité mise en œuvre grâce à divers dispositifs :

- les Interventions en Milieu Scolaire (IMS),
- les Orchestres à l'école (OAE),
- la pratique chorale et la formation à la direction de chœur,
- les Classes à horaire Aménagées (CHAMDT – musique, danse, théâtre dans les écoles et collèges),
- des concerts et spectacles pour les écoles, collèges, lycées, universités,
- des actions conjointes en chant choral, musiques anciennes, traditionnelles, jazz, théâtre, danse.

Par ailleurs, le Conservatoire devra engager des actions significatives envers les publics éloignés ou défavorisés par des actions et des projets structurants (ateliers, formations des enseignants, rencontres maisons de quartier, chorales), en développant des actions avec les Politiques de la Ville (GIP) et l'Inspection Académique (partenariat lycées, collèges, Classes à Horaires Aménagés, Orchestres à l'Ecole, CUTP, etc.).

MOYENS NECESSAIRES A LA REALISATION DU P.E. 2021/2026

Les enjeux territoriaux depuis 2017 nécessitent une réflexion autour d'un projet culturel de territoire. Un projet associant diverses agglomérations ou communautés de communes au niveau départemental, pourrait être entrepris. Le projet pédagogique et les missions de l'établissement seraient dès lors en appui sur des orientations définies.

Les enjeux d'éducation artistique, par la musique, la danse et le théâtre, seront dès lors cadrés par une feuille de route. Le Conservatoire, acteur éducatif et culturel du territoire, contribue à faire évoluer les politiques posées depuis Malraux par les dispositifs Landowski (1966) puis Fleuret (1981). La présence d'un Conseil d'Etablissement au sein du Conservatoire, où siègeraient les partenaires, offrirait ce lieu d'échange et de réflexion.

De façon générale, il serait souhaitable de :

- maintenir le niveau d'exigence et la qualité des enseignements
- renforcer et diversifier l'offre d'éducation et les pratiques amateurs
- développer la coopération scolaire (Education Nationale, Scène Parvis, FOL65, Petite enfance...)
- élargir le champ d'action en prospectant d'autres domaines, techniques et esthétiques des arts de la scène
- mettre en œuvre des résidences de compositeurs, de chorégraphes, de metteurs en scène en partenariat avec le CRD de Pau, le Parvis/Scène Nationale, le Pari/Tarbes en scène, l'ESAP pour des projets pluridisciplinaires.

Dans la perspective d'une bonne mise en œuvre du présent projet d'établissement, il est à noter que des besoins demeurent dans les domaines suivants :

- Théâtre, discipline à créer à nouveau (existante en 2000/2001)
- Equipement informatique / écrans numériques interactifs
- Espace collaboratif (serveur dédié) - cours en visioconférence
- Jazz, cycle I et II et ateliers DPAM
- Danse (cycle II et III en périscolaire)
- Musique de chambre et direction d'orchestre
- Médiation territoriale, mise en œuvre de l'EAC, droits culturels
- Création d'un Conseil d'établissement.

CONCLUSION

Sur son aire de rayonnement, le Conservatoire Henri Duparc offre un éventail large de possibilités et offres pédagogiques, artistiques et culturelles. Ses potentialités en font un référent, dans un souci constant de développer son offre et d'apporter une réponse qualitative au lien social au sein de ce territoire et ceux limitrophes.

La couverture pédagogique évolue en fonction du développement des partenariats et des multiples opportunités de coproductions artistiques qui font de cet établissement une ressource culturelle de premier plan et un partenaire, autant pour l'éducation que la diffusion des œuvres du patrimoine ou de création.

Son potentiel humain, associé aux ressources des autres établissements similaires, des structures culturelles et ceux des collectivités territoriales, enrichit l'identité et les activités de tous les secteurs en jeu sur l'Agglomération, le Département voire les deux Régions. Le soutien et l'encadrement des pratiques collectives, d'une pédagogie de projet et des productions professionnelles constituent la valorisation et le fondement de la présente démarche.